

Jean-Baptiste André Godin à Étienne Louis Joseph Quaintenne, 30 mai 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation1 p. (133r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Étienne Louis Joseph Quaintenne, 30 mai 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47796>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 mai 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Quaintenne, Étienne Louis Joseph \(1811-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméLa rumeur a signalé à Godin que Quaintenne attendait une réponse à sa lettre du 17 mai 1874. Godin explique à Quaintenne que sa lettre annonçant qu'il quittait le Familistère n'appelait pas de réponse et que la question de son logement relève de l'économat. Il ajoute que tous les employés sont libres d'entrer au Familistère et libres d'en sortir.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Habitations](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Mardi 30 Mai 76

Monsieur Guimette,

Il me revient des "an-dit"
du Séministère que vous attendez
une réponse de moi à votre
lettre du 17^e et, cette lettre n'e-
st'arbit pas parue du tout
veiger de réponse.

Et, en effet, vous me pré-
sentez de votre sortie du Séministère
c'est l'affaire de l'Économat
de disposer de votre logement.
Vous devoyz savoir que de la même
manière que vous avez été libre
d'y entrer, vous êtes parfaitement
libre d'en sortir. Je ne
peux pour peu moins une des exigences
attachées à mon établissement
à l'obligation de renoncer au
Séministère.

Votre lettre du reste est
suffisamment explicite pour
que je n'ose pas à modifier en
doute que vous êtes parfaitement
fidèle sur ce point.

Quant à ce qui est de votre
fonction chez moi, que vous
soyez ou que vous ne soyez
pas au Séministère, elle
peut avoir besoin d'être regu-
larisée d'une façon conve-
nante, mais la question
de logement n'a peut être
rien à faire.

Je vous salut bien
sincèrement

Godin